LE COURRIEL D'INFORMATION

n°124 – Vendredi 07 avril 2000.

INSOUTENABLE, INJUSTE ET ILLEGITIME...

Dans ce numéro

En bref...

Annulons la dette et Au-delà des effets d annonces : deux articles qui se complètent sur la situation des pays et l état des choses aujourd hui. Derrières les annonces, se cache en fait une vaste hypocrisie : la dette n est pas annulée et son fardeau ne cesse de peser sur les populations.
Taxe Tobin : participez au questionnaire sur la gestion et la redistribution de la Taxe Tobin. Quelques nouvelles informations en provenance du Royaume Uni et des Etats Unis.
Des chômeurs sur Internet : informations, solidarité. Les chômeurs prennent les devants sur Internet.
Pour la défense de l éducation publique gratuite : une pétition et un rendez-vous autour des suites de la grève des étudiants de l université de Mexico, grève qui a duré 10 mois.
Brèves d OMC : une seule brève dans ce numéro en attendant le prochain qui porte sur le traité de libre-échange entre l Union européenne et le Mexique.

Annulons la dette

Rappel : Manifestation le 12 avril à partir de 18h00 place de la Bastille pour proposer l annulation de toutes les dettes.

La dette est insoutenable, injuste et illégitime... Annulons la dette !

Plus personne, et pas même les institutions financières internationales, ne conteste aujourd'hui que la dette est insoutenable pour nombre de pays et de peuples du Sud. Certes, la dette n'est pas la raison unique de la pauvreté, du renforcement des inégalités et du blocage du développement mais elle les résume et les amplifie. Trop souvent, le remboursement de la dette prime sur les besoins vitaux des populations. Ainsi, en 1996, l'Afrique sub-saharienne a payé, au titre du service de la dette, 14,5 milliards de $, soit quatre fois plus que toutes ses dépenses de santé. Le service de la dette de l'Amérique Latine représente chaque année 35,6% des exportations de biens et de services du sous-continent. Et le Mozambique, récemment touché par de terribles inondations, consacrait en 1995 33% de son budget au service de la dette contre 3,3% pour la santé et 7% pour l'éducation. On pourrait multiplier les exemples...

Au delà de ces chiffres, la dette est le révélateur de l'état des rapports Nord-Sud. Les programmes d'ajustement structurel imposés aux pays du Sud pour restaurer leurs capacités de remboursement des dettes ont accentué la détérioration des conditions de vie des couches les plus fragiles de la population. Les transferts financiers du Sud vers le Nord au titre du service de la dette hypothèque toute perspective de développement et représentent chaque année quatre fois plus que les budgets consacrés par les pays de l'OCDE à l'aide publique au développement. En fait, la dette est aujourd'hui



un élément essentiel de domination des pays du Nord sur les pays du Sud.

Une responsabilité partagée, une dette illégitime

Pourtant, la responsabilité dans la formation de la dette est largement partagée entre les régimes emprunteurs et les prêteurs, même si ce sont toujours les peuples qui en supportent les conséquences. Si certains pays ont emprunté plus que de raison dans les années 60 et 70, quelquefois pour des investissements inappropriés ou somptueux, ils y ont largement été poussés par les pays prêteurs désireux de recycler les pétrodollars et de trouver, sur les marchés du Sud, un débouché pour leurs exportations. A partir de la fin des années 70, la politique monétariste des pays occidentaux a provoqué une hausse des taux d'intérêts et les pays en développement ont subi un gonflement de leur dette sans jamais pouvoir peser sur les décisions. On est passé d'un endettement important, dont la responsabilité était partagée entre emprunteurs et prêteurs, à une crise de la dette dont les pays et institutions qui dominent l'économie mondiale étaient les seuls responsables. De nombreux dirigeants, des pays du sud comme des pays du nord, se sont enrichis à travers les circuits de corruption. De nombreux prêts ont été contractés par des dictatures, soutenues par les pays du nord, et se sont les jeunes démocraties d'aujourd'hui qui se trouvent financièrement étranglées. Ainsi, l'Afrique du Sud doit aujourd'hui rembourser 41 milliards de dettes contractées par la minorité blanche du temps de l'apartheid.

Il n'y a plus de crise de la dette... pour les créanciers

Selon une idée couramment admise, la question de la dette serait aujourd'hui presque résolue, sous l'effet conjoint des annulations partielles, des rééchelonnements et des ajustements structurels. Il ne resterait plus qu'à régler quelques reliquats, notamment pour les pays les plus pauvres. Effectivement, la dette n'est plus aussi préoccupante aujourd'hui qu'hier... pour les créanciers. La crainte de réactions en chaîne, pouvant conduire à un effondrement du système, a disparu. Les résultats obtenus en matière de recouvrement, le provisionnement des créances douteuses à grands renforts de cadeaux fiscaux, le transfert d'une partie importante des créances privées aux institutions publiques sont rassurants pour les systèmes bancaires. Dans le même temps, le fardeau de la dette s'est accru, passant de 615 milliards de dollars en 1980 à plus de 2 000 milliards.

Nombreux sont ceux qui sont aujourd'hui persuadés, jusque dans les hautes sphères de l'économie mondiale, que la dette du Sud ne sera pas payée. Sans doute serait-il bon d'en prendre acte une fois pour toutes, de rompre avec la logique de la domination et d'annuler véritablement la dette, sans effet d'annonce (cf. ci-contre « au delà des effets d'annonce... ». C'est ce que revendiquent les campagnes Jubilee 2000 à travers le monde. C'est ce que revendiquent les organisations appelant à la manifestation du 12 avril devant le Club de Paris : «Pour l'an 2000, annulons la dette ! »

Olivier Blamangin. Membre du Groupe Afrique groupe-afrique@attac.org

Au delà des effets d'annonce...

En juin 1999, les représentants des gouvernements des sept pays les plus riches réunis à Cologne annonçaient une annulation de 90% de la dette des pays pauvres, pour 65 à 70 milliards de $. Ils tentaient de répondre, par cette déclaration, aux 17 millions de citoyens qui, à travers le monde, avaient signé l'appel à l'annulation de la dette des pays pauvres. Dix mois après le sommet de Cologne, le bilan n'est guère brillant.

3% d'allégements de dette

En Réalité, le G7 a annoncé un allégement de 65 milliards de $... soit 3% de la dette totale des pays en développement, aujourd'hui supérieure à 2 000 milliards de $. De fait, il n'est pas question pour les pays du Nord de discuter d'une annulation globale de la dette du Tiers monde. L'allégement ne concerne qu'un nombre limité de pays, les 42 Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), pour lesquels les institutions financières internationales ont jugé que la dette était effectivement insoutenable, selon leurs propres critères macro-économiques.

La dette totale de ces 42 PPTE s'élève tout de même à 210 Milliards de $. C'est encore trop pour les pays du G7 puisque 36 pays seulement figurent sur la liste des « potentiellement éligibles » à l'initiative de Cologne. Cette bataille autour du nombre de pays est essentielle pour les créanciers, puisque l'exclusion de pays pauvres très endettés comme le Nigeria ou le Vietnam, dont les stocks de dette sont importants, réduit le montant de la dette des pays pauvres à seulement 130 Milliards de $. Enfin, sur ces 130 Milliards, le club de Paris (l'instance qui rassemble les pays créanciers et dont la présidence est assurée par le Trésor français) ne prend en compte que les dettes



bilatérales contractées avant le premier rééchelonnement (ce que l'on appelle la date butoir ou pre cut off date), soit, pour nombre de pays, avant le milieu des années 80. Depuis, la dette a plus que doublé.

Nous sommes donc loin d'une véritable annulation de 90% de la dette des pays pauvres. Et ce d'autant plus que le processus de Cologne est particulièrement contraignant pour les pays débiteurs. Dix mois après la réunion de juin 1999, seule une dizaine de ces pays, sur les 36 « potentiellement éligibles » se sont engagés dans le processus et seuls trois pays ont bénéficié d'une remise de dettes : la Bolivie, l'Ouganda et la Mauritanie. Pour les autres, l'annulation effective risque de prendre des années, voire ne jamais intervenir tant les conditionnalités (le strict respect de politiques d'ajustement pendant un minimum de trois années) sont draconiennes. Au final, seuls 24 pays seront véritablement éligibles.

La France, troisième créancier bilatéral

Et la France dans tout ça ? Elle se situe au troisième rang des créanciers bilatéraux, derrière le Japon et l'Allemagne, pour un total de créances estimées à 210 milliards de F. Au 31 décembre 1998, les créances françaises sur les 42 PPTE s'élevaient à 96,6 milliards de F. Le 22 janvier dernier, en marge d'une réunion des ministres des finances du G7, Christian Sautter a annoncé l'annulation complémentaire de 100% de la dette bilatérale sur certain pays... pour un total de 7 milliards de F. En fait, lorsque l'on cumule les allégements successifs (Club de Paris, Initiative de Cologne et Initiative supplémentaire de janvier), les annulations totales atteindront 63 milliards de F. Soit seulement 21% des créances françaises.

Au delà des effets d'annonce, l'Initiative de Cologne et les initiatives bilatérales (le Canada en mars 99, les Etats Unis en nov. 99, le Royaume Unis en déc. 99, la France en janv. 2000, etc.), nous sommes loin d'une annulation massive de la dette des pays pauvres. Plus que jamais, la mobilisation internationale doit permettre de rompre avec la spirale d'un endettement insoutenable, injuste et illégitime.

Olivier Blamangin. Membre du Groupe Afrique
groupe-afrique@attac.org

Taxe Tobin

Les députés européens Harlem Désir et Glyn Ford, respectivement président et secrétaire de l intergroupe parlementaire « Taxation du capital, fiscalité mondialisation » parrainé par ATTAC avait rendez-vous le 30 mars dernier avec le gouvernement britannique. Accompagnés par le député anglais Harry Barnes et par la présidente de l association War on Want, partenaire d ATTAC au Royaume Uni, Catherine Matheson, ils ont été reçus par Mme Mélanie Johnson, « Treasury Minister ». Cette rencontre pour utile qu elle fut, a été l occasion pour le gouvernement anglais d exprimer ses réticences envers la proposition d une taxation des transactions financières.

Plusieurs arguments ont été avancés. Le gouvernement anglais travaille à la réduction de la pauvreté et au développement durable par l intermédiaire de la réduction de la dette des pays du Tiers Monde (cf. les articles précédents pour savoir ce qu il en est réellement), par le renforcement de la transparence des marchés financiers (le Royaume Uni comme d autres pays en Europe possède des paradis fiscaux auxquels il ne compte par mettre un terme). Le gouvernement anglais craint la fuite des capitaux vers des zones qui ne mettraient pas en place la taxe Tobin. Londres étant la première place financière mondiale pour ce qui concerne le marché des devises, le gouvernement exprime ainsi sa crainte de perdre, par cette mesure, son « leadership ».

Plus loin, comme une réponse aux préoccupations anglaises, plusieurs arguments sont avancés de l autre côté de l Atlantique afin de permettre aux Etats Unis de mettre en place la Taxe Tobin de manière unilatérale. Au niveau politique la dynamique engagée serait tout autre et la volonté d un pays comme les Etats Unis de la faire accepter au reste de ses partenaires serait bien réelle et sans doute efficace. Au niveau technique il existe déjà des taxes unilatérales qui fonctionnent, plutôt bien, et qui ne sont pas contradictoires avec le développement de l économie américaine et son leadership dans ces domaines.

Ainsi il est souvent fait un parallèle aux Etats Unis avec ce qui existe en matière de copyright. L évasion fiscale pour la Taxe Tobin devrait pouvoir permettre à un spéculateur d obtenir un gain. Or en imaginant un niveau de taxe autour de 0.1% sur un échange, on imagine mal ce que la délocalisation et les coûts qu elle induit pourrait avoir d intéressant. En comparaison le copyright, sorte de taxe sur tous les produits artistiques ou intellectuels, parait bien plus intéressant à contourner.

En effet il est facile et peu coûteux de reproduire admettons un logiciel informatique ou de la



musique ou... Evidemment Internet dans ce cas offre des possibilités infinies pour l’évasion. En ce cas le gain est de 100% par rapport à une transaction. Pourtant les Etats-Unis (comme les autres pays) ne remettent pas en cause le copyright et au contraire trouvent normal d’en renforcer l’application de manière unilatérale (il est passé de 50 ans après la mort du détenteur à 110 ans). Même si l’évasion existe dans le cas du copyright (dont les règles du reste ne sont pas les mêmes dans tous les pays et que des pays n’appliquent pas du tout) elle ne semble pas pour autant mettre en péril les politiques volontaristes à ce niveau, son existence, ni même la santé économique des compagnies qui en sont les détentrices.

Le développement de ces arguments au travers du réseau Tobin qui commence de naître aux Etats Unis permet de rendre crédible la résolution qui va être présentée au Congrès dont nous parlions dans notre dernier numéro, et par elle, le développement local d’initiatives.

La municipalité d’Arcata a, l’année passée, voté une déclaration concernant la Taxe Tobin. Elle attend le dépôt de la résolution pour d’une part développer au travers de réseaux nationaux les prises de position en faveur de la taxe par différentes municipalités, d’autre part de mettre au point une série de mesures que les municipalités pourraient voter en bloc. Ce « Fair Trade Packet » serait constitué par des mesures sur le commerce équitable, les délocalisations, l’environnement et bien entendu la Taxe Tobin. On parle déjà d’un vote positif à San Francisco, Berkeley, Santa Cruz, etc.

C’est dans cet environnement qu’ATTAC propose à tous ses partenaires dans le monde, à ses groupes locaux en France, à vous... de travailler autour d’un questionnaire afin de réaliser un large consensus sur des questions aussi essentielles que la gestion de la taxe et la redistribution des produits qu’elle génèrerait. L’importance de ce questionnaire est double.

D’abord il permet à tout le monde de se mettre autour d’une table (même virtuelle) afin de discuter de tout ce qu’induit en matière d’architecture politique internationale, de développement, de relations entre l’économie et la société, la taxe Tobin. Ensuite il permet par les échanges multiples qui vont avoir lieu, les rencontres possibles, les discussions, d’avoir un temps d’avance sur les gouvernements et les lobbies financiers. Bien entendu la conférence des Nations Unies sur le financement du développement durable qui aura lieu en 2001, marque une échéance, échéance que la société civile au Nord comme au Sud se doit de relever. C’est ce à quoi ATTAC s’engage en proposant très largement ce questionnaire à tous les réseaux qui veulent participer à la construction d’une réelle mondialisation.

Vous trouverez ce questionnaire à l’adresse suivante en français pour le moment (il est téléchargeable en version PDF et RTF pour en faciliter l’impression) :
http://attac.org/fra/asso/doc/doc14.htm

Le développement des collectivités locales, « acteurs de la mondialisation et non plus seulement victimes passives » et leur mise en réseau national et international se constitue. Vous pourrez trouver le début du site Internet qui leur est dévolu : http://attac.org/glocal/

Laurent Jésover. Rédacteur journal@attac.org

PS – Au mois de mars le site Internet ATTAC a enregistré 1 183 201 connexions en provenance de 101 pays. Le Courriel d’information est reçu directement par 16 143 personnes. La Newsletter par 918 personnes. Le Correo Informativo par 717 personnes. Merci à tous ceux, nombreux, qui contribuent au succès et à la pertinence de ces outils.

Des chômeurs sur Internet

ADAC Pays Basque est une association d'aide aux chômeurs basée à Anglet 64 (près de Bayonne). Association réelle et virtuelle, car l'association a ses pages sur le net. Les chômeurs peuvent y trouver quelques réponses ou quelques adresses utiles.

"Nos interventions sont d'ordre social, humanitaire (collaboration avec les Restos du Cœur locaux)et économique (artisans commerçants)."

ADAC Pays Basque édite également un magazine vendu par abonnement et tiré à 2500 exemplaires : "Pays Basque Synergie" qui paraît tous les mois. " Ce magazine est destiné aux demandeurs d'emploi et aux très petites entreprises, il traite de l'économique et du social sur le Pays Basque".

L'association survit grâce aux abonnements du magazine sans jamais avoir reçu aucune subvention publique. Pour ne rien devoir à personne, elle refuse d'adhérer à un parti politique ou à un syndicat. Elle a un emploi en CEC.



Sa dernière initiative : "la création d'un atelier d'insertion par la moto, destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Mais là aussi pas de subvention alors... "

Ses pages perso à visiter : http://perso.wanadoo.fr/adac/adac/

A noter 50 sites d'aide aux chômeurs à l'adresse suivante : http://www.voila.fr/Chaine/Sujets_de_societe/Emploi_chomage/Associations_aide_aux_chomeurs/

Arlette Fétat. Rédactrice journal@attac.org

Pour la défense de l éducation publique gratuite.

Libération des prisonniers politiques de la UNAM
Pour la défense de l éducation publique gratuite

Nous exprimons notre opposition à la violence avec laquelle le gouvernement mexicain a essayé d en finir avec le mouvement étudiant de la UNAM (Université Nationale Autonome du Mexique) après plus de 10 mois de grève à l université la plus grande d Amérique latine.

Le mouvement étudiant a surgi sur la scène politique mexicaine en réaction à l approbation par le Conseil universitaire d un nouveau règlement qui faisait passer les frais d inscription de la quasi-gratuité à plus de 500 pesos selon le cursus. Le gouvernement de Zedillo a ensuite réalisé une coupe claire dans le budget de l éducation supérieure sur cette base, sous la double recommandation du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale.

Cette décision a été comprise par les étudiants comme un pas en avant vers la privatisation de l enseignement supérieur, en excluant du même coup de larges couches de la population de l accès à l université.

Pendant ces longs mois de grève, le mouvement étudiant a été victime d une campagne de discrédit de la part des médias qui s est achevée par la prise et l occupation violentes des installations universitaires par la Police Fédérale Préventive. Cette action a été jugée comme particulièrement violente et anticonstitutionnelle (car contraire au principe d autonomie des universités) par de nombreuses organisations de droits de l homme. Ces mêmes observateurs ont dénoncé ce nouveau corps de police anti-délinquance, composé de 5 000 militaires, et demandé sa dissolution.

Au cours de l expulsion des étudiants grévistes des installations universitaires, plus de 1 000 d entre eux ont été arrêtés et mis en prison, accusés de « terrorisme », de « sabotage » ou de « dangerosité sociale ». Depuis, plusieurs centaines ont été libérés sous caution, mais plus de 200 restent à ce jour emprisonnés et plusieurs dizaines d entre eux sont recherchés par la police.

De larges secteurs de la société mexicaine se sont mobilisés pour demander la libération sans condition de tous les prisonniers politiques de la UNAM et le maintien de l éducation publique gratuite, craignant, à la veille des élections générales de juillet une offensive du pouvoir contre les différents mouvements sociaux et politiques (Chiapas, Guerrero, électriciens…).

Les organisations, partis, syndicats, associations, collectifs et individus suivant appuient la campagne de solidarité internationale et exigent du gouvernement mexicain la libération immédiate et inconditionnelle de tous ceux qui restent emprisonnés.

Premiers signataires:
France Amérique Latine, MRAP, France Libertés (D. Mitterrand), FIDH, Cimade, Collectif Ya Basta, CSPCL, Observatoire des Libertés publiques, Revue Volcans, Droit au logement (JB Eyraul), Comité des sans logis, Droits Devant (JC Amara), Sud PTT, Sud-Aérien, FSU, SNES-FSU, SNUIPP-FSU, Sud Etudiant, UNEF-ID, FEN-UNSA, Les Verts, LCR, JCR, MDC Jeunes, Les Alternatifs, Alternative Libertaire, CNT, Socialisme par en bas, Gauche Révolutionnaire, Alain Krivine et Roselyne Vachetta (Députés européens de la LCR), Arlette Laguiller, Armonie Bordes et Chantal Cauquil (députées européennes de LO), Fodé Sylla, Geneviève Fraisse, Daniel Cohn Bendit, Gérard Onesta (Vice Président du parlement européen), Harlem Désir, Annick Coupé (syndicaliste), Christophe Aguiton, Pierre Bourdieu, Michaël Lowy (directeur de recherche au CNRS), Maurice Rajsfus, Michel Husson (économiste), Hervé Delouche (écrivain), Hugo Moreno (enseignant Paris XIII), Joëlle Charuel (secrétaire générale de Sud-PTT), Olivier Cyran (journaliste), Carmen Castillo, Madiguene Cissé (mouvement des sans papiers), Dan Franck, Maurice Barth.

Rassemblement devant l ambassade du Mexique
Lundi 10 avril à 18h30
9 Rue de Longchamp, Paris 16ème, Métro Iéna



Pour plus d'informations : Sébastien Le Ray fal@internatif.org

Brèves d'OMC

Zone de libre-echange UE-Mexique :

L'accord de libre-échange commercial bilatéral entre l'UE et le Mexique prendra effet le 1 Juillet prochain. Cet accord prévoit l'élimination des tarifs mexicains à l'importation sur tous les produits industriels de l'UE d'ici 2.007; les produits industriels mexicains accéderont au marché de l'UE sans droits de douane d'ici 2.003. Ces produits représentent 93 % des échanges. L'accord n'accorde qu'une place plus modeste aux produits agricoles : 62 % du commerce agricole bilatéral sera entièrement libéralisé d'ici 2010; en demeure cependant exclus les principaux produits que sont le sucre, les produits laitiers, le boeuf et les céréales. Les banques et les compagnies d'assurances européennes peuvent s'installer directement au Mexique et l'engagement d'une libéralisation des investissement figure dans l'accord.

Le Parlement européen a approuvé l'accord mais des voix discordantes se sont fait entendre, notamment en ce qui concerne la situation du Mexique en matière de droits de l'homme; d'autres se sont inquiétés des effets sur l'industrie européenne du textile, de l'habillement et de la chaussure. Du coté mexicain l'opposition a critiqué l'accord en ce qu'il représentait une menace pour certains secteurs, qui se débattent déjà dans les difficultés depuis le démarrage de l'ALENA. Selon le Ministre du Commerce mexicain l'accord pourrait être bénéfique à l'industrie automobile et des pièces détachées, au textile, chaussures et à l'industrie électronique, secteurs qui ont aussi bénéficié de l'ALENA.

Groupe de travail « Traités internationaux et Paradis fiscaux ». omc.marseille@attac.org

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <http://attac.org/fra/cale>

- Vendredi : CLERMONT – DIEPPE – PONTOISE
- Samedi : PARIS 11 – VILLEURBANNE – RENNES – CLISSON REIMS
- Lundi : ANGERS – AUBAGNE
- Mardi : LYON – AIX EN PROVENCE – POITIERS – SEICHAMPS – FORCALQUIER - AVIGNON